



Dans ce numéro :

Les Grands Dossiers

Actions de la municipalité

Budget 2011

Vie locale

Culture et loisirs

Vie pratique



Le Mot du Maire	4
Les Grands dossiers	5-7
Actions de la municipalité	8-13
Bâtiment	8-9
Voirie	10
Informations diverses	11-13
Budget 2011	14-15
Vie locale	16-19
Cultures et loisirs	20-33
L'école	20
Spectacle de Rue	21
La bibliothèque	22-23
Le musée	24-25
Clérac pendant la révolution	26-30
Histoire de la ferme du Taillis dans les années 50	31
Cuisinons exotique	32-33
Jardin et abeille	33
Vie pratique	34-35
Etat Civil	34
Informations utiles	35

Le Mot du Maire



Chères Cléracaises,

Chers Cléracais,

La fin de ce premier semestre 2011 voit l'aboutissement de 4 projets importants, qui pour des raisons diverses avaient pris un peu de retard :

Le Multiservice a ouvert ses portes mi-mars. Les exploitants Madame et Monsieur RAVET vous proposent dans un cadre agréable et fonctionnel un large choix de prestations : tabac, presse, jeux de grattage, alimentation générale, plats cuisinés, viande, charcuterie, etc.

L'hôtel de 7 chambres a enfin obtenu un avis favorable de la commission départementale de sécurité après de multiples soucis administratifs. En effet, nous avons dû mettre aux normes actuelles le bar-restaurant construit en 2002, ce dernier étant considéré comme même établissement que l'hôtel. Il a donc ouvert le 03 juin dernier. Pascal Lefebvre en assure l'exploitation.

La 2^{ème} partie de l'aménagement de la Rue de Lesné sera terminée fin Juin 2011.

L'aménagement définitif de la voirie du lotissement sera également terminé fin Juin.

Comme nous vous l'avions annoncé dans le bulletin de Décembre 2010, 4 nouveaux projets sont en cours d'exécution :

La restructuration de la Place de la Gaîté avec entrée et sortie indépendantes pour des raisons de sécurité et environ une dizaine de places de parking supplémentaires. La réalisation devrait avoir lieu dans la première quinzaine du mois de Juillet.

La remise en état des vestiaires du stade, avec quelques modifications de structure pour répondre aux nouvelles normes imposées par la Fédération Française de Football. La réalisation s'effectuera avant la reprise de la saison.

La construction d'une nouvelle cuisine au restaurant scolaire, l'actuelle devenue hors-normes du fait de l'augmentation des rationnaires. Les locaux annexes seront utilisés pour l'implantation d'une chaufferie bois (mairie et écoles)

Les appels d'offres sont lancés. La réalisation est prévue dans le second trimestre.

Rénovation de 6 appartements place des Lauriers (ex HLM acquis en 2009 par la collectivité)

Les appels d'offres seront lancés dans les jours prochains.

Nous constatons depuis plusieurs mois, une vitesse excessive des véhicules dans le bourg. Un radar pédagogique va être installé rapidement afin de promouvoir le respect de la limitation de vitesse en agglomération (50 km/h). Les informations données par cet appareil nous permettront de considérer si des mesures plus répressives doivent être mises en place dans le futur.

Bonnes vacances à tous.

Bien cordialement.

Le Maire,
Guy PASQUET

Ligne Grande Vitesse

Dans notre bulletin de Décembre 2010 (pages 4 et 5), nous avons fait un point précis sur l'avancement de ce dossier, suite à la réunion du 29 septembre 2010 présidée par Monsieur le Préfet de la Région Poitou-Charentes, en présence des divers partenaires liés au projet.

En conclusion du compte rendu de cette réunion, je vous indiquais les décisions qui avaient été prises concernant les installations spécifiques qui seront réalisées sur le territoire de la Commune de CLERAC.

Base secondaire travaux, pour la réalisation de l'infrastructure ferroviaire définitive. Cette base sera d'une superficie de 6 à 7 hectares au « lieu dit le Taillis ». Dans un premier temps, durant environ 10 mois, elle sera utilisée comme base relais, de celle principale, située à VILLOGNON (Charente). 30 à 40 personnes resteront sur le site pendant cette période.

Elle sera implantée après les travaux de génie civil et donc dans la dernière

phase du projet.

Un embranchement ferroviaire sera évidemment indispensable sur la Ligne Grande Vitesse.

Base maintenance. Elle sera située sur l'emplacement de la base secondaire travaux dès que nous rentrerons dans la phase essais et restera la propriété du concessionnaire durant les 45 ans d'exploitation, en assurant un bassin d'emplois de 30 à 35 personnes.

Sous-station électrique. Pendant sa construction, 10 à 15 personnes seront présentes durant 12 mois. Dans les 45 années de concession 2 personnes assureront la maintenance de l'installation.

L'Avant Projet Sommaire (APS) réalisé par Réseau Ferré de France (RFF) prévoyait une alimentation par le rail de l'infrastructure ferroviaire définitive, et des engagements avaient été pris par l'Etat, notamment de créer sur CLERAC une base de travaux de 25 hectares sur le « Taillis » point de tangence de la

ligne SNCF St Mariens-Clérac et le tracé LGV SEA.

Le cahier des charges sur ce point n'était probablement pas assez précis, ce qui a permis au concessionnaire une marge de manœuvre pour organiser son chantier « au mieux » économiquement.

La réunion du 29 septembre 2010 précisait la nécessité d'une étude sur l'écart des 2 organisations proposées par RFF et LISEA (Vinci). « L'idée réparatrice » de la création d'une base Génie Civil à CLERAC fut alors proposée.

Installations de chantier, pour la réalisation des travaux de génie civil. Elles seront opérationnelles lors des 3 premières années. Elles accueilleront les bureaux de chantier et parkings, les logements sociaux (vestiaires, lavabos, douches et sanitaires, réfectoire...) les laboratoires, la zone mécanique (bâtiments d'entretien, zones de lavage) et éventuellement une zone de préfabrication et/ou une centrale béton.

Ligne Grande Vitesse (suite)

Au mois de Mai 2011, il nous a donc été présenté les plans de ce projet.

L'implantation est prévue sur « Dautour », de part et d'autre de la RD 158.

Plateforme d'installation : 3 hectares

Plateforme béton : 0,5 hectare

Plateforme stockage : 2,4 hectares

(Voir ci-contre)

Un plan plus lisible est à votre disposition en Mairie.

Une partie de la surface sera rétrocédée à la collectivité en fin de chantier (2015) pour la création d'une petite zone d'activités.



Travaux archéologiques
Au lieu dit
« Canton des Bergauds »
(Proche du Chemin de
Charlemagne)

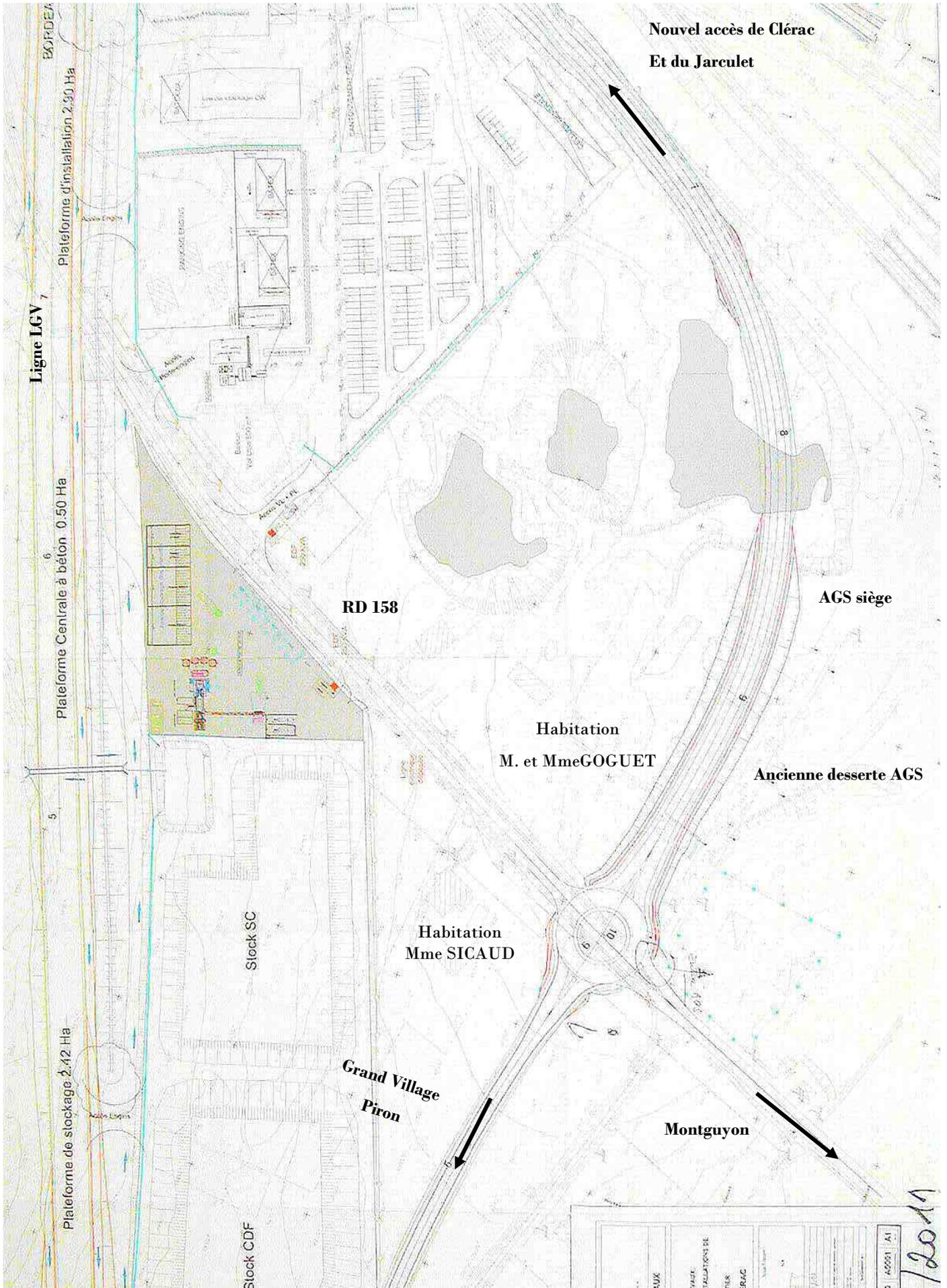
Ligne électrique 400 000 V

Pour l'alimentation de la sous-station

La Municipalité, l'ASL (Association Syndicale Libre des propriétaires Forestiers) et des représentants des propriétaires forestiers de CERCOUX et de CLERAC, sous le fuseau d'étude validé, et non adhérents à l'ASL, travaillent avec RTE (Réseaux Transport Electricité) sur l'implantation définitive de la ligne et surtout négocient avec

cette filiale de EDF les compensations financières dues à l'impact de ce projet sur leur patrimoine.

La dernière réunion le 08 Juin a permis d'ouvrir un certain nombre de pistes afin de trouver un compromis acceptable pour tous. Un nouveau contact aura lieu début Septembre 2011.



Bâtiment Urbanisme

Actions de la municipalité

Logements communaux à rénover

Les subventions, en vue de rénover le deuxième bloc HLM ont été obtenues.

L'appel d'offres sera lancé à la rentrée.

Les travaux seront réalisés par tran-

che, c'est-à-dire logement par logement, étant donné que cinq sur six sont occupés.

Ouverture de l'hôtel prévue le 01 juin



- de l'Etat : 54 839,32 €,

- de la Région : 84 431 €



Quelques améliorations ont été demandées par les services de sécurité au niveau de la partie restaurant afin de mettre l'ensemble aux normes .

Ces travaux sont en cours de réalisation et l'ouverture se fera le 03 juin prochain (réservations possibles dès maintenant)



Les travaux sont terminés à ce jour.

Ils ont été réalisés avec le concours financier :

Vestiaire du Stade

Une consultation d'entreprises a été lancée afin de rénover les vestiaires du stade durant l'été 2011.

Cette rénovation portera sur les travaux suivants :

- changement des châssis vitrés
- réfection couverture
- rénovation buvette

- mise aux normes des 2 vestiaires les plus anciens

- rénovation du vestiaire des arbitres

-modification du système de chauffage (aérothermes)

-mise en place d'une ventilation mécanique

-réfection des peintures

L'Épicerie, à votre service

Comme prévu, l'épicerie-tabac-journaux a ouvert ses portes le 01 avril.

Ces travaux ont été réalisés avec le concours financier :

- de l'Etat : 128 899,00 €,
- du Département : 15 500,00 €.



M. et Mme RAVET

Logement de l'épicerie

L'appartement a été livré en même temps que le local commercial.

Suite à des consultations, les entreprises suivantes avaient été retenues :

Maçonnerie carrelage	D. BUREAU	17270 CLERAC
Plâtrerie isolation	BOUDEAU VIECELI	17210 CHEVANCEAUX
Plomberie sanitaire	C. LECARDEUR	17210 ORIGNOLLES
Electricité - Chauffage	AEL	17270 MONTGUYON
Peinture	A. COUTRAS	17270 CLERAC

Mise en conformité de la cantine

Un projet a été arrêté et des appels d'offres vont être lancés afin de prévoir les travaux suivants :

- transformation de la chaufferie pour création d'un chauffage bois.
- construction d'une nouvelle cantine



Projet d'agrandissement de la cantine

Lotissement les Prés de Réaux - Rue de Lesné

Suite à appel d'offres, l'entreprise SCOTPA, située à GOND PONTOUVRE a été retenue pour un montant de 183 359,36 € TTC.

Ces travaux sont réalisés avec le concours financier du Conseil Général d'un montant de 14 000,00 €

Les travaux ont commencé le 09 mai 2011 et doivent être terminés pour cet été.



Amélioration de la voirie communale

Comme chaque année, les prochains (Caillères) et sur le chemin rural de travaux seront des arasements d'acotement, nettoyage des fossés et Gadebourg allant de la RD 158 à la RD 134.

Des créations de fossés sur les pistes pare-feu sont en cours de réalisation. VC 25 (Métairie haute), VC 37 (Canton des fourchettes - Petite cabane), VC 43 (RD 158 Tournour), VC 3 (Mandé), VC 4 (Genet), VC 23

Acquisition d'un véhicule électrique

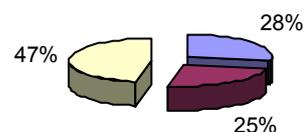


La commune a souhaité investir dans un véhicule électrique.

Le montant de la dépense s'élève à 21 411,59 € TTC.

Cette acquisition a été cofinancé par la Région, l'ADEME et le Département.

Répartition du financement



■ Région - ADEME ■ Département
□ Autofinancement

Jardin du Souvenir

Les employés communaux ont terminé les travaux d'embellissement du jardin des souvenirs.



Biochemin

Le printemps est là...

Au jardin, avec en plus les jours gorgés de soleil précoce, les semis, plantations, récolte d'asperges... s'accélèrent, et la pousse des herbes aussi !

En agriculture biologique, pas de désherbant chimique. Si le désherbeur thermique est bienvenu, et si quelques désherbages mécaniques sont possibles, il reste un travail de désherbage manuel conséquent.

A Bio Chemins, 2 types de distribution de nos légumes cohabitent :

Il y a les marchés, et il y a le fonctionnement en AMAP... KESAKO ?

AMAP, abréviation de Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, association dans le sens par-

tenariat, coopération ; c'est un système où le producteur (en l'occurrence Bio Chemins à Clérac), s'engage à fournir chaque semaine une quantité de légumes de saison, et où le consommateur s'engage financièrement à l'avance.

Ce système offre aux 2 protagonistes pour l'un l'assurance de la distribution de ses produits, pour l'autre des légumes frais de saison, variés, et une solidarité concrète pour l'agriculture qui se fragilise (au profit de la grande distribution, des produits qui viennent de l'étranger, ou de l'agriculture semi industrielle).

Dans ce cadre là, il y a des moments d'activités sur la

ferme.

C'est ainsi qu'un samedi d'avril, sous un soleil digne de l'été, une vingtaine de personnes, accompagnées d'une dizaine d'enfants, sont venues participer à un chantier d'entraide, avant de se retrouver autour d'un pique-nique copieux, puis d'une balade avec nos ânesses.

Ce fut pour certains la découverte que la terre est basse et que le travail de maraîchage est fastidieux. Ce fut aussi une journée de plaisir pour tous, du fait du nombre, du soleil et un sauvetage d'oignons que l'herbe aurait pu étouffer, des rires d'enfants, des activités de plein air, tout en discutant. Chacun a vécu ainsi un moment de partage et un bronzage agricole pour tous !



Sécurité des carrières

Quatre carrières appartenant à la société AGS sont situées aux lieux-dits suivants : Piron, Terres Rouges, Les Fosses, Le Ménard.

Ces anciennes carrières ont été remises en état conformément aux dispositions en vigueur à l'époque. Leurs aménagements ne sont pas compatibles avec des activités de loisir. Toutefois des activités de ce type ont été constatées dernièrement

sur ces propriétés pourtant interdites d'accès.

L'accès à ces sites présente des risques mortels (chute, noyade, enlèvement)

même lorsque l'activité industrielle a cessé et que le site est rendu à la nature.



Le Recensement militaire

Le recensement est obligatoire et universel. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale

et du livret de famille des parents.

L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

Stop pub

En collant l'autocollant « STOP PUB » sur votre boîte aux lettres, vous contribuerez à protéger votre environnement puisque vous ne recevrez plus de publicités. En revanche, les in-

formations des collectivités locales vous parviendront toujours. Vous pouvez retirer cet autocollant en Mairie.



Une borne de tri pour le textile

Une borne de tri pour le textile a été installée face à la boulangerie.

Vous pouvez déposer des vêtements, des chaussures, du linge de maison, de la maroquinerie dans une poche fermée



**Mieux trier
c'est protéger
l'environnement**

L'Aide à Domicile en Sud Saintonge

Depuis de nombreuses années l'ADMR assure l'aide à domicile sur le secteur sud Saintonge.

Elle permet à toute personne malade âgée ou handicapée, qui le souhaite, de rester chez elle jusqu'au bout, dans de bonnes conditions de confort et de sécurité.

Avec la création de l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) cette aide s'est développée considérablement, créant de nombreux emplois féminins sur le terrain.

En 2002 la loi a fait entrer l'aide à domicile dans le champ de l'Action Sociale et à ce titre elle soumet le service à un certain nombre d'exigences ; entre autre la formation et la qualification des salariées. Ainsi l'aide à domicile ou aide ménagère intervient essentiellement pour effectuer des tâches domestiques (ménage, cuisine, lessive, courses...)

Par contre c'est une AVS (Auxiliaire de Vie Sociale) diplômée qui se charge plus particulièrement de l'aide à la personne (lever, coucher, toilette, prise des repas et des médicaments, accompagnements à l'extérieur ...)

L'APA financée par le Conseil Général est attribuée après constitution d'un dossier à la mairie et évaluation par une infirmière du Conseil Général. Si la personne est jugée encore suffisamment autonome, le dossier est refusé et le demandeur peut alors s'orienter vers sa caisse de retraite qui pourra accepter de lui financer quelques heures pour une aide ponctuelle

(courses, ménage...)

Ainsi, si vous connaissez des difficultés pour refaire votre lit, réaliser certaines tâches ménagères, (passer l'aspirateur, la serpillière, si vous ne pouvez aller

faire seule vos courses...) Prenez contact avec nous, nous vous orienterons vers les bonnes démarches pour une prise en charge plus rapide.

Nos coordonnées, selon votre commune :

Montguyon : 05 46 04 45 97

Saint-Aigulin : 05 46 70 09 97



Le budget voté

Section de fonctionnement : 3 257 390.96 €

Recettes

Excédent reporté	1 639 746.96
Produit de service (dont SOTRIVAL)	567 900.00
Impôts et taxes	708 205.00
Dotations, subventions	239 539.00
Revenus des immeubles	95 000.00
Atténuations de charges	5 000.00
Produits financiers	2 000.00

Dépenses

Charges à caractère générale	1 559 144.28
Charges de personnel	392 850.00
Autres charges de gestion courante	90 700.00
Charges financières	5 550.00
Dépenses imprévues	20 000.00
Virement à la section d'investissement	1 189 146.68

Section d'investissement : 2 474 500.00 €

Recettes

Excédent reporté	676 004.92
Subventions	359 553.32
Emprunt	10 000.00
Dotations	233 795.08
Dépôt de garantie	1 000.00
Virement de la section de fonctionnement	1 189 146.68
Opérations patrimoniales	5 000.00

Dépenses

Projet d'équipement	2 426 500.00
Dépenses imprévues	10 000.00
Emprunt	33 000.00
Opérations patrimoniales	5 000.00

Les principaux projets d'investissement

Voirie

Voirie	90 000.00
Aménagement Lesné	250 000.00
Véhicule électrique	21 500.00

Bâtiment

Divers bâtiments	43 000.00
Hôtel	150 000.00
HLM	372 000.00
Epicerie	185 000.00
Gîte rural	200 000.00
Cantine	200 000.00
Chauffage école	140 000.00

Divers

Divers	75 000.00
Réserve foncière	500 000.00

Urbanisme

Effacement réseaux	20 000.00
Traversée du bourg	20 000.00
Place de la Gaieté	90 000.00

Les produits fiscaux votés

Taxes	Taux (%)	Produit attendu (€)
Habitation	13.51	100 500.89
Foncier Bâti	9.12	90 215.04
Foncier non bâti	38.42	15 060.64
Cotisation foncière des entreprises	15.63	108 315.90

Les produits fiscaux suite à la réforme

Suite à la réforme de la fiscalité, des modifications majeures ont été apportées par les services de l'Etat, notamment au niveau de la taxe d'habitation.

Les services fiscaux ont procédé à un recalcul des taux votés en 2010 afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat.

La taxe d'habitation

La part de la taxe départementale a été transférée sur le budget communal.

Le taux communal 2010 (6.92 %) s'est donc vu augmenté à 13.51 %.

La taxe foncière non bâtie

Le taux a été augmenté par les services fiscaux.

La cotisation foncière des entreprises

Elle est la cotisation qui remplace la taxe professionnelle.

En pratique

Le montant de l'imposition devrait effectivement augmenter mais dans une proportion raisonnable.

Suite à la réforme fiscale, le montant de l'impôt à payer par chaque contribuable augmenterait légèrement.

Journée de nettoyage de la forêt à Clérac

Saintonge Boisée Vivante a organisé le 9 avril dernier une journée de ramassage des dépôts sauvages de déchets divers sur la commune de Clérac en partenariat avec la commune, l'association « Par monts et par vaux », l'ACCA de Clérac et « Le goujon Montguyonnais ». La CDCHS a fourni des gants jetables et des sacs. La commune de Clérac a prêté le camion communal conduit par le cantonnier Cédric et a offert l'apéritif.

Les dépôts avaient été préalablement repérés par les cantonniers, les chasseurs, les pêcheurs, les randonneurs et les membres de SBV. A 9 heures, place de la mairie, une vingtaine de bénévoles étaient présents. Répartis en trois groupes, ils se sont rendus sur les empla-

cements identifiés pour en extraire des déchets de toute sorte : bouteilles, verre cassé, fils de fer, grilla-ges, objets cassés en plastiques et en métal, textiles, débris de voiture, vélomoteur, pneus, canapé, machines à laver, pots de peinture, télé, polystyrène, déchets agricoles (big-bag, films de bottes de foin, tôle d'abri à cochon)...Tous ces déchets, triés dans la mesure du possible, étaient amenés au bord de la voie accessible au camion qui, une fois plein se rendait à la déchetterie. Pas moins de cinq camions pleins ont été nécessaires pour l'évacuation des 22 dépôts. L'aspect positif de l'opération : dans leur majorité ces stockages sauvages sont anciens, à une époque où il n'y avait pas de tri ni de recy-

clage, et où les métaux ne faisait pas partie des denrées précieuses.

Les aspects négatifs : l'absence de filière de récupération des pneus, la présence de déchets récents comme les meubles et l'électroménager, qui eux doivent être acheminés à la déchetterie, et aussi la désinvolture de certains agriculteurs dans un contexte local où ce secteur d'activité est fragilisé et doit être défendu.

Dans tous les cas, SBV remercie pour leur collaboration et leur aide logistique, les associations et la commune de Clérac. Notre association a l'intention de renouveler ce type d'action sur une autre commune l'année prochaine.

Fin de saison avec le Tarot Sud Challenge

Le Tarot Challenge Sud Saintonge mettra un terme à la saison 2010-2011 par son Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Samedi 18 Juin 2011, à 15h00, à la salle des fêtes de Clérac.

Toute personne intéressée par le tarot y est cordiale-

ment invitée.

Suite à cette AG, la constitution du nouveau bureau et du calendrier pour la prochaine saison, nous procéderons à la remise des lots du challenge annuel, avant le pot de l'amitié.

Après le dîner pris en com-

mun, la soirée se terminera par le premier concours en donnes libres qui comptera pour le classement de la prochaine saison.

Contact au 06 59 14 18 27



Les Anciens Combattants

La cérémonie commémorative du 8 mai s'est tenue comme à l'habitude sur la place du Souvenir. Les messages de paix ont été prononcés par Jean-Marc Audoin, adjoint, et le président de l'Amicale des Anciens Combattants de Clé-

rac, Jean Claude Noinin.

Les enfants et les enseignants de l'école de Clérac ont déposé leurs bouquets de fleurs au pied du monument aux morts avant de chanter la Marseillaise. Le Président de l'Amicale, Jean-Claude Noinin, les a remer-

ciés chaleureusement pour leur prestation ainsi que les trois clairons de Clérac (voir photo) et les portedrapeaux qui ont marqué le tempo de la cérémonie.

La fin de la cérémonie fut clôturée par un pot de l'amitié dans la salle des fêtes.

Première saison pour le COSM du Lary



La première saison du COSM du Lary en tant que tel est bonne sur tous les plans.

Chez les seniors trois équipes étaient engagées en compétition. L'équipe première est en 3^{ème} division. Elle est invaincue en championnat et joue donc l'accession en 2^{ème} division. A l'heure actuelle elle est première au classement et il reste trois matches en championnat. La montée est presque acquise (une victoire ou un nul est nécessaire). De plus cette équipe a eu de bonnes performances en coupe du Centre Ouest en affrontant des équipes charentaises de divisions régionales. Nous avons été éliminés au 5^{ème} tour de cette coupe.

L'équipe B évolue en 4^{ème} division. Ils sont actuellement 3^{ème} du championnat derrière les équipes premières de Réaux et Chevanceaux. Cette équipe est engagée en Challenge des Réserves et fait un excellent parcours puisqu'elle est qualifiée pour les 1/4 de finale (nous ne savons pas encore qui nous allons affronter).

Enfin notre équipe C joue en 5^{ème} division. Cette équipe est classée en 6^{ème} position et a effectué de bonnes performances contre des clubs composés d'une équipe unique comme par exemple Val de Seugne ou encore La Clotte.

Chez les enfants, les petits U6, U7, U8 et U9 apprennent petit à petit les fondements du football en jouant des plateaux. Ils sont encadrés par Bruno Géron et Jean-Cédric Boyer.

Le groupe des U10/U11 entraîné par Richard Coutras et Lilian Thibaud a fait une très bonne saison remplie de victoires et de buts !!

Les autres catégories enfants sont dans le Groupement de Jeunes Sud Saintonge qui regroupe les communes de Montguyon, Cercoux, St Aigulin, de Clérac et d'Orignolles.

Les U18 ont fait une saison mitigée : après une très bonne première phase (1^{er} au classement), les jeunes ont affronté des équipes plus solides et ont aussi rencontré des problèmes d'effectifs : ils sont donc actuellement 5^{ème} au classement sur 6 équipes enga-

gées. Il n'y avait pas d'équipe de U15 engagée par manque d'effectif au sein des clubs. Et pour finir les U13 deux équipes étaient engagées en 2^{ème} niveau. Pour la première phase ces équipes ont terminé 3^{ème} et 6^{ème} au classement et pour la deuxième phase ils sont actuellement 5^{ème} et 1^{er} (sur des poules de 5 équipes).

L'assemblée générale de fin de saison aura lieu le 18 juin nous espérons pouvoir célébrer la montée en 2^{ème} division et pourquoi pas la qualification en finale pour notre réserve (la finale aura lieu le 19 juin).

Au niveau des manifestations depuis le mois de décembre, nous avons participé, en association avec le Comité des Fêtes de Clérac, à la soirée choucroute qui a très bien fonctionné. Puis le dimanche de Pâques un loto a eu lieu sur la commune d'Orignolles. L'ensemble du club remercie les dirigeants, les joueurs et tous les supporters venus en masse à chaque rencontre aussi bien à domicile qu'à l'extérieur pour soutenir nos diverses équipes. Nous espérons vous retrouver dès la saison prochaine pour poursuivre cette belle aventure.

Si vous êtes intéressés par la vie associative, que vous avez entre 5 et 77 ans venez donc nous rejoindre au COSM du Lary pour permettre aux jeunes et aux moins jeunes de pouvoir pratiquer un sport en toute simplicité et dans la plus grande convivialité.

L'Association Syndicale Libre

L'Assemblée Générale de l'Association Syndicale Libre des Propriétaires Forestiers Cléracais s'est tenue le 25 mars 2011 à la Salles des Associations à Clérac.

Bilan moral

L'année 2010 fut marquée par des visites régulières sur les sites de travaux ainsi que par de nombreuses réunions : réunions de bureau, réunions de participation au classement des sols du périmètre de remembrement, réunions consacrées à la LGV pôle 4, réunions relatives au projet du fuseau de la ligne 400 000 volts pour l'alimentation de la sous-station de Clérac.

Plaquettes forestières : l'étude se poursuit. Les prévisions escomptées n'ayant pas totalement atteint notre objectif, nous nous accordons une année de plus pour prendre une décision qui deviendra nécessaire pour le 2ème dépressage des 1ère et 2ème tranches.

Information sur le périmètre de l'aménagement foncier : suit son cours mais prend du retard par rapport à la ligne de 400 000 volts.

d'avril 2010 qui avait détruit 85 hectares sur la commune de La Clotte. L'Assemblée donne son accord sur ce projet qui fera l'objet d'un suivi spécifique.

Bilan financier

La situation financière est saine, tant pour la section Fonctionnement que pour la section Investissements, avec un budget prévisionnel 2011 équilibré.

Travaux réalisés en 2010

- 3ème tranche : participation au regarni.
- 5ème tranche : honoraires expert forestier.

L'ensemble de ces travaux a représenté une dépense de 3 388 € alors que notre programme s'élevait à 76 604 €.

Travaux prévus en 2011

- 1ère tranche : passage de landaise, dépressage, élagage.
- 6ème tranche : reboisement.

Total des travaux prévus : 81 265 €.

Droit d'entrée - Taxe de fonctionnement

Montants inchangés pour 2011, soit 16 € TTC pour le droit d'entrée et 4,60 € TTC par hectare pour la taxe de fonctionnement.

Projet de régularisation pistes forestières

Le travail engendré par la régularisation administrative de la situation de ces 2 pistes a pris du retard en raison des délais requis au niveau

du Service du Cadastre et des Hypothèques pour le regroupement du parcellaire.

Fuseau ouest ligne 400 000 volts pour alimentation sous-station de Clérac

En 2002, lorsque nous avons eu

connaissance du tracé de la LGV, nous avons adopté comme ligne de conduite de ne procéder à aucun reboisement qui pourrait être détruit ultérieurement, ceci pour éviter un gaspillage des fonds publics.

En 2010 seulement, nous avons pris connaissance du fuseau retenu pour l'alimentation en électricité de la sous-station de Clérac. Il se trouve que celui-ci traverse tout un secteur qui a été reboisé sur les communes de Clérac et Cercoux.

En accord avec les municipalités, la réaction de l'ASL a été de réunir les propriétaires forestiers susceptibles d'être concernés, qu'ils soient ou non adhérents de l'ASL, afin de définir une attitude commune vis-à-vis de RTE.

Cette réunion s'est tenue le 25 février 2011 en présence de MM les Maires de Clérac et de Cercoux ainsi que de M. le Conseiller Général. 60% des propriétaires invités étaient présents.

Tous les adhérents de l'ASL n'étant pas concernés et n'ayant donc pas participé à cette réunion, il est procédé à la projection du diaporama qui a servi de support.

A l'issue de cette réunion ont été retenues un certain nombre de questions et propositions transmises à RTE et RFF, l'objectif étant d'obtenir des indemnités équitables par rapport aux préjudices subis. 3 propriétaires ont également accepté de se joindre à nous pour participer aux réunions de négociation.

Coupes de bois sur le tracé LGV et plaquettes de bois

Différentes photos permettent d'illustrer ces travaux qui ont été réalisés par des entreprises non locales, contrairement aux souhaits exprimés.



Les aides au reboisement pour l'après-tempête sont bien terminées.

Projet d'ouverture d'une 6ème tranche en boisement compensatoire : celui-ci consiste à nous tester sur une surface de 6ha 50 a 00 ca, suite à l'incendie

Grâce à ces clichés, on constate que ces coupes réalisées dans l'urgence ont permis de tirer partie des bois, que ce soit en papeterie ou en plaquettes, alors qu'ils ont été comptés en valeur zéro pour les propriétaires.

ELECTION DU TIERS SORTANT

Le tiers sortant composé de :

- M. Georges BOYER
- M. Francis SEYNAT
- Mme Annie VIGNEAUD

est réélu à l'unanimité.

Le syndicat se réunira courant avril pour procéder à l'élection du bureau.

Questions diverses

M. CLUPEAU souligne l'importance de l'obtention du label PEFC pour la commercialisation future des bois. Tous les propriétaires adhérents de l'ASL bénéfi-

cient du plan simple de gestion établi au titre de l'association. Le coût par période quinquennale pour cette adhésion : 20 € par propriétaire + 0,60 € par hectare.

Projection détaillée de l'emprise du fuseau ouest de la ligne 400 000 volts : superposition du parcellaire cadastral avec le morcellement initial, et après remaniement foncier réalisé par l'ASL, présentation des suggestions pouvant être proposées pour la tranchée provoquée par la ligne (utilisation des pistes forestières et des chemins communaux existants) et l'implantation des pylônes. Une réunion-débat avec RTE, RFF et le Chargé de mission était prévue pour le 7 avril 2011.

Adhésion au GDF 17 : M. BOYER fait part de l'adhésion qui lui paraît souhaitable de l'ASL au GDF 17. En raison des avantages qui en découlent pour l'ASL, l'Assemblée

Générale accepte le principe d'une cotisation annuelle n'excédant pas 40 €.

Réunion robinier : une réunion sur le thème du robinier (acacia) se s'est tenue le 27 mai 2011 à 10 h à la Salles des Associations à Clérac, et l'après-midi sur le terrain. Elle s'adressait à l'ensemble des propriétaires forestiers, adhérents ou non de l'ASL.



Les Aînés Ruraux



C'est avec grand plaisir que le club des aînés de Clérac faisait le repas de printemps à la salle des fêtes de notre commune. Il regroupait 45

personnes autour d'un très bon repas préparé par Mme Arnouil avec un menu de qualité dont des pigeonneau délicieux. Un très bon après-midi qui s'est terminé comme tous les 2ème mercredis du mois avec nos jeux de sociétés. Merci à la municipalité pour leur participation ainsi que les personnes du CA. Une pensée pour les personnes

malade et qui ne peuvent plus venir, rendez-vous pour notre repas d'automne !!!!!



De l'animation en prévision avec l'ACCA

Voici l'agenda des manifestations que nous prévoyons pour 2011/2012 :

- Juillet 2011 : Journée entrecôte,

- pêche, boules.
- Septembre, fête de Clérac: Lâcher de truites à l'étang de Clérac, concours 8H-12H, pêche libre en-

- suite.
- Février 2012, le samedi 18 : Repas dansant de l'ACCA avec l'orchestre Thierry Coudret.

Une année scolaire bien remplie

Jun 2011, la fin d'une autre année scolaire.

Une année scolaire marquée par une place importante prise par les élèves de maternelle, 2 classes cette année. Et surtout, pour accueillir ces nouveaux écoliers, s'est ouverte une classe maternelle neuve, aux couleurs de l'enfance.

Cette année scolaire aura été celle de l'arrivée d'une nouvelle enseignante dans l'équipe pédagogique : Melle Beillard, en poste sur la classe des MS-GS.

Les élèves de Clérac ont, cette année encore, bénéficié de la mise en œuvre de nombreux projets avec le soutien, pour les



Haute-Saintonge ainsi que le concert final de « La Lyre Montendraise » pour les élèves des classes élémentaires, le projet « Ecole et cinéma » pour la classe des CP-CEI et les spectacles

culturels (théâtre et danse) pour l'ensemble des élèves de l'école. Cette année, tous les écoliers de Clérac ont bénéficié des interventions des bénévoles de la bibliothèque municipale, interventions

enseignants, de la municipalité de Clérac : le projet « vert » pour la classe des PS-MS, les interventions des professeurs de l'Ecole des Arts de

agréables et d'une qualité toujours égale, pour le plus grand plaisir également des enseignants.

L'association des parents d'élèves, dont le bureau a

été renouvelé cette année, a mis en œuvre plusieurs manifestations destinées à financer et à accompagner les projets des enseignants. Le bilan de cette première année approche, l'équipe enseignante conclut d'ores et déjà sur une année riche en manifestations et salue particulièrement l'engagement personnel et l'investissement de ses 2 présidentes, mesdames Rochet et Glénisson. Les enseignants et la directrice remercient M. le Maire de Clérac ainsi que les élus de la municipalité dans leur ensemble et les employés municipaux qui les accompagnent au quotidien par leur aide et leur soutien sans cesse renouvelés et essentiels pour le fonctionnement de notre école.



Ets Morel et Morel, maçonnerie en tout genre.



Spectacle de rue

Organisé

le 14 août

à 18 h 00

Place de la

Mairie

Spectacle de rue en échafaudage

Levez-le nez, prenez-en plein les esgourdes et les mirettes, Levez-la tête, les Morel sont là.

On les reconnaît à leur belle pancarte Établissement de maçonnerie.

Morel et fils sur leur drôle d'échafaudage.

Chez les Morel on est maçon de père en fils et ça depuis quatre générations. Quand un Morel prend sa retraite c'est un gars Morel qui prend sa place.

Un Morel avant même d'apprendre à parler ça sait jouer de la truelle.

Et quand on dit jouer...

Ils ont même une boîte aux lettres sur leur échafaudage comme ça pendant les longs chantiers, les Morel peuvent toujours recevoir leur courrier.

Et aujourd'hui justement un drôle de facteur apporte une lettre, de quoi bouleverser le train-train des ouvriers.



La bibliothèque

Elle est gratuite et ouverte à tous.

Coordonnées

* adresse postale : Bibliothèque Mairie 17270 Clérac

* adresse mail : bibliotheque.clerac@orange.fr

* (05-46-70-07-78

* horaires d'ouverture

- mardi et jeudi de 16h30 à 18h30

- samedi de 10h00 à 12h00

Les **lecteurs** peuvent faire leur choix parmi les albums, les BD (pour petits et grands), les policiers et thrillers, les romans (pour jeunes, ados et adultes), le fonds local, les documentaires, des revues.

Ces **collections** sont alimentées deux fois par ans par des **achats** grâce au budget municipal et par le

tale de Jonzac.

Cependant, si vous ne trouvez pas ce que vous cherchez, n'hésitez pas à faire part de vos souhaits, tout sera mis en œuvre pour vous satisfaire.

Un service de livraison de la Médiathèque Départementale de Jonzac, le SLEM, peut subvenir à votre attente tous les mois.

Les **amateurs de musique** ne sont pas oubliés. Une sélection de **CD** est changée tous les 4 mois et le SLEM peut (peut-être) répondre à une demande précise.

Des valises thématiques circulent ; à Clérac en ce moment "**Humour Musical**".

DVD et **CD-Rom** sont aussi à votre disposition.

Deux **ordinateurs** avec accès à Internet, imprimante et scanner sont là

pour ceux qui optent pour l'informatique. Une participation financière de 0,15€ par page imprimée vous sera demandée.

Un **petit journal**, qui paraît deux fois par an (automne/hiver, printemps/été), vous tient au courant des livres achetés (1^{ère} de cou-



verture et résumés).

À cause d'un problème informatique, la mise en place des nouvelles acquisitions ne sera possible qu'au début de juillet.

Activités annexes

- *accueil des classes*

Les **quatre classes de l'école** bénéficient d'une animation deux fois par mois.

Suivant le niveau, contes, lectures collectives ou individualisées, théâtre d'images leur sont proposés.

Des moments de consultation libre sont aménagés.

La classe de CE2 CMI CM2 "travaille" cette année sur la BD.

Ces séances sont assumées par les bénévoles.

Les enseignants ont aussi la possibilité d'emprunter des ouvrages pour enrichir l'assortiment de leur classe.

- *bébés lecteurs*

Pour les enfants de 9 mois à 3 ans. Deuxième session les lundis 23 et 30 mai ; le lundi 06 juin 2011.

Autour d'un "**raconte-tapis**" les petits découvrent les livres et se socialisent au contact des autres dans une nouvelle structure.



passage du **bibliobus** de la Médiathèque Départementale

vous tient au courant des livres achetés (1^{ère} de cou-

- exposition

* le loup du 07 au 31 mars

- prêtée par la Médiathèque Départementale de Saintes

- pour collaborer avec l'école

* Fraich'attitude du 03 au 12 juin

* BD à partir du 15 juin et pendant tout l'été

animations

* pour les enfants de 8 à 12 ans un atelier "Comment se fabrique un album" subventionné par la CDCHS et dirigé par les éditions L'Édune a eu lieu le mercredi 18 mai de 10h00 à 12h00.

Un public peu nombreux mais très intéressé !

* Fraich'attitude le 09 juin pour les cuisinières et cuisiniers amateurs (à la bibliothèque)

- préparation de salades de fruits

- échange de recettes, de petites astuces ; apport d'ustensiles . . .

en partenariat avec :

* les bibliothèques Sud Saintonge de Bussac-Forêt, Chepniers, Chevanceaux, Montlieu-La Garde, Orignolles et le SIVOM de Saint-Palais de Négrignac ont organisé avec succès :

- un après-midi poétique à Saint Palais de Négrignac le 12

mars.

Une soixantaine de personnes ont participé à une balade, ponctuée de récitations, suivie d'un thé poétique.

- un salon de la Bande Dessinée à Chevanceaux le 10 avril 2011 (plus de 500 entrées).

* la Médiathèque de Jonzac propose et coordonne des expositions, des animations,

Organise des journées de formation, réunit toutes les bibliothèques du canton de Jonzac permettant des échanges enrichissants.

* la Communauté de Commune de Haute Saintonge subventionne des animations et certains équipements dont les bibliothèques ont besoin (film plastique, serre-livres etc.).

L'équipe

* salariée

Sandra Bergès

* bénévoles

Line Boutin, Françoise Brun, Marie-Claire Caillé, Denise Cloutou, Henriette Courtin, Annie Gascoin, Ginette Jans

Nous n'oublions pas et nous rendons hommage à Yannick Bureau qui a été, et restera, la pierre angulaire de la bibliothèque.

**Accès à la
bibliothèque
gratuit**



Animation de l'atelier

**« Comment se fabrique un
livre »**

Portrait
de Mata
Hari

Culture et loisirs

Une nouvelle saison au musée



En dehors de l'ouverture du musée, des visites ont été organisées pour un club de 3ème âge et une association de retraités des chemins de fer.

En tout, 74 personnes ont visité notre musée.

Dès le 1^{er} mai, notre

nouvelle exposition de peinture prêtée par l'artiste peintre Louis ROS a ravi nos 10 visiteurs de gironde.

L'artiste de DIRAC, situé près d'ANGOULEME, ancien professeur de dessin retraité, nous offre un

beau panel de styles de peinture :

- * portrait,
- * nature morte,
- *peinture surréaliste.

Il mérite vraiment d'être connu tant sa peinture est de qualité, n'hésitez pas à venir au musée apprécier l'œuvre.

Présent tout l'après midi du samedi 14 mai 2011, il a commenté ses tableaux à nos visiteurs.

Pour votre information, une nouvelle exposition de peinture sera installée à partir d'août pour 3 mois avec comme promis :

- Les aquarelles de Madame VALLAEYS du Château du TAILLAN.

Ouverture du musée

Du 1^{er} mai au 31 octobre 2011

Mardi et mercredi de 14H à 18H30

Jeudi, vendredi samedi dimanche de 10H à midi

Et de 14H à 18H30

Fermé le lundi

La nuit des musées



Pour la 2^{ème} nuit des musées, nous avons eu le plaisir d'inviter la compagnie théâtrale

Les spectateurs se sont beaucoup amusés.

Vente de boissons et frites, sandwiches et gâteaux avant le spectacle et à l'entracte.

LES DURATHIEURS D'JHONZAT

A la fin du spectacle, Monsieur le Maire a félicité la compagnie théâtrale de Jonzac pour son talent.

Avec 3 heures de spectacle gratuit devant une centaine de spectateurs.

Nous remercions l'association scolaire de l'école primaire Cléracaise pour sa participation :

Les pièces de théâtre « Le pouet » (la Mélanie), « Thieu foutu testaman » (le vieu Durathieur) et « Ma nore, ine boun'a reun » ont beaucoup fait rire les amateurs de patois saintongeais et même les non connaisseurs.



La troupe des Durathieurs d'Jhonzat et Monsieur le Maire

Clérac à travers les âges

XIX^e siècle - XX^e siècle - La vie quotidienne
Revue ethnographique et imaginaire

Connaissance de la paroisse cléracaise, la population dépassait 1600 habitants en 1801 ; elle décroît ensuite lentement. L'économie de Clérac n'est autre que celle de la commune. Elle est basée sur l'agriculture par les nombreux arrentés ; les labours sont venus exercer leur savoir-faire dans le domaine, des artisans spécialisés dans l'élevage, ainsi que des artisans employés dans l'agriculture et l'artisanat. Les Cléracais vivent alors dans de bonnes conditions, rassemblant agriculteurs et artisans. Le plus peuplé est bien sûr "le Bourg", mais d'autres vivaient avec les "Grands".

Le Bourg de Clérac au début du XIX^e siècle *Le Bourg de Clérac au début du XX^e siècle*

Une société complexe

La société est à cette époque très hiérarchisée. On trouve quelques familles de notables, des propriétaires, vivant de leurs rentes et exerçant parfois une autre activité dans les villages, la médecine ou le notariat. Les propriétaires sont des agriculteurs qui cultivent eux-mêmes leur exploitation. Les cultivateurs, les plus nombreux, sont toujours propriétaires partiellement leurs terres avec la propriété des terres qu'ils exploitent ou simples journaliers toujours agricoles. Les artisans, indépendants à une société qui est en pleine culture, sont présents dans tous les villages. Les nouvelles activités attirent de nombreux "étrangers" (ouvriers) et d'autres métiers. Mais la société n'est plus aussi rigide que sous l'Ancien Régime. Plusieurs grands domaines sont morcelés et de nombreux villages accidentés ou étalés se développent. On investit ainsi l'ouest de la commune, les bords de la Garonne et surtout le long de la Garonne. Les familles de quelques notables et des propriétaires réunis par les vicissitudes économiques de la fin du XIX^e siècle et par la dépression de la commune après la Première Guerre mondiale.

Le Bourg de Clérac au début du XX^e siècle *Le Bourg de Clérac au début du XX^e siècle*

Transformations du bourg et des villages

Signe de l'histoire nouvelle, le bourg et les villages se transforment peu à peu. La mairie et le Groupe scolaire furent construits en 1886. L'école primaire et agricole ; on voit la façade, le clocher, les vitraux, et le mobilier intérieur et après la création de la Garonne au nord. Quelques familles se voient construire de belles maisons dont certaines ont fallu de parties vitraux comme celui construit par la famille "Lévesque" au centre du bourg et celui côté de l'église dédié à la fin du XIX^e siècle par "Julien Pélissier". Avec les deux blocs qui ont suivi la Première Guerre mondiale, Clérac continue à vivre dans un cadre rural de qualité. Ce n'est qu'à partir des années 1960/1970 que la commune entre dans une nouvelle ère.

Nouveauté au musée

Clérac à travers les âges

origines à nos jours. Ces panneaux ont été rédigés par Monsieur Jean-Paul GRASSET, ancien Cléracais. Ils sont la synthèse des articles qui sont régulièrement publiés dans le journal communal.

Cinq panneaux ont été fixés sur les murs autour du jardin relatant l'histoire de Clérac des aux

Clérac pendant la révolution

Le dernier dimanche de janvier 1789, par un froid glacial, François de La Faye, curé de Clérac lit à ses paroissiens rassemblés dans l'église Saint Vivien, l'édit du roi Louis XVI qui convoque les États Généraux dans le but de résoudre les difficultés du royaume. Ainsi commence la Révolution dans notre commune...

Les membres du Tiers Etat (c'est à dire la quasi totalité des habitants à l'exception du curé et des quelques membres de la famille Caillères) sont invités à se réunir à raison de un par famille pour mettre par écrit leurs réclamations et suggestions. Ils le font au cours du mois de février, et en

mars, les représentants des 21 paroisses du district de Montguyon se rassemblent pour mettre au point les cahiers de doléances de Montguyon qui seront transmis au Roi. Le même jour ceux qui sont propriétaires et paient la taille choisissent leurs représentants qui seront chargés d'élire au niveau de la sénéchaussée de Saintes les députés de la province. Parmi les 6 élus de Saintonge, on trouve Pierre-Léger Ratier, avocat à Barbezieux, habitant le village de Lussières dans la paroisse de Cercoux.

Les membres de la noblesse et du clergé vont directement à Saintes pour rédiger leurs cahiers de doléances et élire leurs députés.

C'est ce que fait l'abbé François de La Faye. Pour les nobles, seul Charles de Caillères, seigneur de Coustolle et co seigneur de Clérac s'y rend, en son nom propre et en celui de son frère Raphaël, seigneur de La Vallade et co seigneur de Clérac, trop âgé pour effectuer le voyage. Leur neveu, Louis de Caillères, co seigneur de Clérac, est lui trop jeune pour participer aux débats et aux élections (âgé de 14 ans, il est d'ailleurs alors en pension chez les Récollets de Libourne).

Que souhaitent à ce moment là les Cléracais ? leurs vœux seront ils exaucés ? comment réagiront ils dans leurs diversités aux événements qui en quelques années vont bouleverser le pays ? Quel bilan dresser à la fin de la période ?

LES DOLEANCES DES CLERACAIS

Dans leur cahier de doléances, les habitants du district de Mont-

Charles-Raphael de CAILLIERES 1697-1745
& Catherine de BONNEVIN

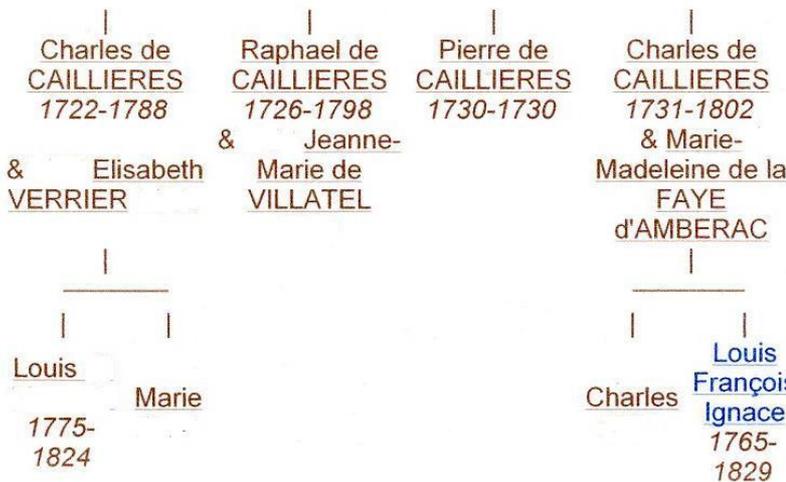


Photo 1

guyon reprennent d'abord des revendications générales, dont ils ne sont certainement pas à l'origine, mais qui leurs ont été inspirées par les quelques hommes de loi qui se trouvent parmi eux (comme Gilbert Nau, notaire à Clérac) : abolition des privilèges, réforme fiscale, diminution du nombre des abbayes et prieurés, suppression des pensions versées à certains privilégiés, unification du royaume ...

Mais certaines revendications leur sont propres. Elles concernent surtout les relations commerciales avec le Bordelais tout proche. Constatant que par les vallées des rivières, Libourne et Bordeaux sont le débouché naturel des productions agricoles de la région, ils réclament la construction d'une nouvelle route entre Chevanceaux et Guîtres, la suppression des droits de péage entre les provinces de Saintonge et de Guyenne et l'harmonisation des tarifs fiscaux entre les deux provinces.

Au niveau administratif, ils déplorent la prolifération des agents seigneuriaux – huissiers, sergents, procureurs – qui profitent de l'ab-

sence des seigneurs de Montguyon (les Rohan Chabot, famille de la haute noblesse qui vit à la cour de Versailles) pour compliquer à plaisir l'administration de la justice. A mots plus couverts, ils disent également souhaiter la disparition de plusieurs seigneuries devenues inutiles car trop petites (sans les nommer, ils pensent sans doute à celles de Rentier et La Vallade qui ne couvrent que quelques hectares et peut être même à celle de Clérac, pourtant plus conséquente) .

UNE NOUVELLE ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La réorganisation administrative de la France des années 1789 et 1790 transforme la paroisse Saint Vivien de Clérac en commune de Clérac. Jusqu'en 1795, la commune est dirigée par un conseil général élu tous les deux ans par les habitants les plus riches (il faut payer l'équivalent de 3 journées d'impôt pour être électeur et de 10 pour être élu). On connaît le nom du premier maire de Clérac : il s'agit de Gilbert Nau, notaire royal, issu d'une famille déjà nota-

ble au XVIII^e siècle. Un autre élu exerce les fonctions d'« officier public », chargé d'enregistrer les actes d'état civil, maintenant que cette fonction a été enlevée au clergé : il s'agit de Charles Mathias, membre d'une famille de riches laboureurs, dont les ancêtres ont acquis au XVII^e siècle l'ancien domaine du prieuré. C'est d'ailleurs dans un pavillon de cet ancien édifice religieux qu'on installe la première « maison commune » de Clérac. En 1795, les municipalités communales sont supprimées, et remplacées par les municipalités cantonales : deux élus de Clérac siègent alors au conseil général de Montguyon (Gilbert Nau, avec successivement comme adjoint, Pierre Nau, son cousin ; Martial Bertet, propriétaire du Bonin ; Jean Dumon, propriétaire du bourg qui deviendra notaire ; puis René Boisbellaud, propriétaire de Gadebourg) En 1800, le Consulat rétablit les municipalités communales, avec un maire nommé par le préfet : René Boisbellaud exerce cette fonction jusqu'en 1807, avec Gilbert Nau comme adjoint ; puis, il est

remplacé par Louis de Caillères, l'ancien jeune co seigneur de Clérac, qui restera maire jusqu'à sa mort en 1824 (jusqu'en 1815, il signe « Louis Caillères » ; et après « Louis, marquis de Caillères ») .

Selon la nouvelle organisation administrative, la commune de Clérac est incluse dans le canton de Montguyon (séparé jusqu'en 1800 de l'éphémère canton de Saint Aigulin) ; à un niveau supérieur, elle fait partie du district (ou arrondissement) de Montlieu (supprimé en 1800 pour être intégré à celui de Jonzac) ; et au niveau plus élevé, elle dépend du département de la Charente Inférieure. Ce rattachement au nord de la région ne convient pas aux habitants qui dans leurs cahiers de doléances insistaient sur les liens avec le Bordelais. En 1831 d'ailleurs, les habitants du canton de Montguyon adresseront une pétition aux autorités pour demander leur rattachement à l'arrondissement de Libourne, donc au département de la Gironde. En vain...

En juin 1790, Clérac se dote d'une Garde Nationale, formée de 150 jeunes volontaires. Le commandement en est

Clérac pendant la révolution (suite)



confié à Raphaël de Caillères , ancien officier de cavalerie qui en est le colonel et à Jean Baptiste Verrier qui en est le capitaine. Ironie du sort : tous les deux sont les oncles du jeune Louis de Caillères, le premier comme frère de son père Charles de Caillères et le second comme frère de sa mère Elisabeth Verrier ! En son temps, Raphaël de Caillères s'était opposé au mariage de son frère Charles avec Elisabeth Verrier qu'il considérait comme de trop basse extraction, « née des parents les plus vils ». Les événements révolutionnaires ont ils réconciliés les opposants d'hier ? On peut le supposer. Raphaël de Cail-

lères va même jusqu' à offrir un dîner aux volontaires de la Garde Nationale le jour de la Fête Dieu 1790.

DES REACTIONS CONTRASTEES

Une émeute populaire

La bonne entente entre l'ancien seigneur et ses paysans ne dure pas. L'origine du conflit vient d'un malentendu concernant la décision prise par l'Assemblée Nationale dans la nuit du 4 août 1789 au sujet des droits féodaux (ces redevances en nature et en argent que les paysans devaient à leur seigneur). Les paysans ont compris qu'ils étaient supprimés, alors qu'ils étaient seulement

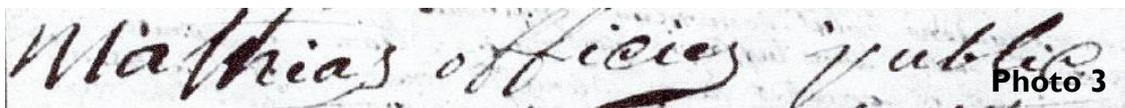
rachetables (pour une somme équivalente entre 10 et 20 fois leur montant annuel), ce qui empêche les plus pauvres de pouvoir bénéficier de la mesure. Quand ils prennent conscience de cette situation, en juin 1791, des paysans de Clérac (comme ceux de Vassiac et Orignoles) avec à leur tête quelques élus municipaux, passent à l'action. Le jeudi 5 juin 1791, plusieurs d'entre eux pénètrent dans l'église Saint Vivien, en sortent les bancs réservés au seigneur (symboles pour eux des droits féodaux) et les détruisent. Le dimanche suivant, les mêmes, armés de fusils se rendent au bourg de Clérac. Après

la messe, ils envahissent la maison du curé où s'est réfugié Raphaël de Caillères, ci devant co seigneur de Clérac : en le menaçant, ils exigent de lui qu'il renonce officiellement à tous ses droits féodaux et leurs remette tous ses papiers. Vieux et malade, Raphaël de Caillères ne peut résister et accepte. Mais dans l'impossibilité de trouver un notaire dans cette journée du dimanche, les insurgés disent remettre l'affaire au lendemain. Le lundi, ils se rendent donc au château de La Vallade, et en présence du notaire Vigen (de Montlieu), Raphaël de Caillères se soumet à leurs exigences. Mais dès leur départ, il s'empresse de faire consigner par le même notaire « avoir été obligé de remettre à ses tenanciers ses rentes et autres droits seigneuriaux, mais considère que cette remise est nulle et non avenue car obtenue par la force ». Le même jour, averti par le maire de Clérac, le directoire du district de Montlieu fait savoir que les émeutiers seront poursuivis et punis, et demande aux municipalités du district de prendre des mesures pour prévenir de

tels désordres. L'affaire s'arrête là et deux ans plus tard, le 17 juillet 1793, le gouvernement de la République décide que les droits féodaux sont définitivement abolis, sans rachat.

Un curé réfractaire

François de La Faye, membre de la famille noble des La Faye d'Ambérac (seigneur de Polignac) à laquelle appartient l'épouse de Charles de Caillères, ci devant co seigneur de Clérac et seigneur de Coustolle, est curé de Clérac depuis 1755. En 1792, il refuse de prêter serment de fidélité à la Nation, comme le



prévoit la nouvelle organisation du clergé. Pour éviter les persécutions et l'incarcération, il préfère comme beaucoup d'autres de ses confrères quitter le pays et émigrer en Espagne où il mourra quelques années plus tard. Ses biens – à savoir quelques meubles dans le presbytère de Clérac et deux fermes avec maison, meubles, outils et terres à Ripe et Bégaud (commune de Montguyon) - sont confisqués et seront

vendus comme biens nationaux.

Les Caillères : une famille divisée

La Révolution provoque une scission dans la famille des Caillères. Déjà des divisions étaient apparues lors du mariage de Charles de Caillères avec Elisabeth Verrier, une de ses servantes. Ses deux frères, Raphaël et Charles, s'y étaient opposés. Les événements de 1789 vont approfondir les divergences.

Agé, au brillant passé militaire, Raphaël de Caillères, se montre loyal au nouveau ré-

gime, malgré la révolte d'une partie des Cléracais contre lui en juin 1791. Colonel de la Garde Nationale de Clérac, il reçoit plusieurs certificats de civisme des autorités locales, et meurt sans enfant dans son château de La Vallade en 1798. Son épouse lui survit de quelques années.

années de la Révolution en pension à Libourne, puis à Bordeaux. Il s'engage en 1793 dans les armées de la République et combat avec les « Bleus » contre les Vendéens puis contre les pays coalisés contre la France. Pendant ce temps ses deux cousins Charles et Louis François Ignace de Caillères, les enfants de Charles de Caillères et de Marie Magdeleine de La Faye d'Ambérac, déjà officiers dans les armées royales avant 1789, choisissent de rester au service du Prince de Condé et rejoignent le camp des immigrés

dans l'actuelle Belgique. Les biens de leurs parents sont confisqués et en partie vendus comme biens nationaux.

La tourmente révolutionnaire passée, le calme revient dans la famille. L'ancien « Bleu » Louis de Caillères qui a épousé une riche héritière, Marie Louise de Malet de la Magdeleine, regagne son château de Caillères qu'il remet en état : il est nommé maire de Clérac et est même

Louis de Caillères le fils de Charles de Caillères et d'Elisabeth Verrier n'a que 14 ans en 1789 et passe les premières

Clérac pendant la révolution (suite)

reçu en 1814 par le roi Louis XVIII au palais des Tuilleries en tant que « marquis de Caillères ». Son cousin Louis François Ignace de Caillères, l'ancien « Blanc », rentre au pays avec femme et enfants : il est nommé percepteur perpétuel de Cercoux et Clérac et s'installe au bourg de Clérac dans l'ancien domaine du prieuré qu'il a racheté aux héritiers de Charles Mathias, le premier « officier public » de la commune. Seul son frère Charles est resté à Tournai où il s'est marié et a eu une fille décédée sans héritier.

Symbole de la réconciliation entre les deux branches de la famille : en 1837, le fils de Louis François Ignace de Caillères, Stanislas Fortuné, épousera Marie Marguerite, la petite fille de Louis de Caillères.

Au total, qu'est ce que la Révolution a apporté aux Cléracais ?

En premier lieu bien sûr, des droits nouveaux consignés dans les Déclarations de l'

Homme et du Citoyen de 1789 et 1793, ainsi qu'une nouvelle organisation administrative et politique élaborée progressivement de 1789 à 1815.

Pour le reste, leur situation économique et sociale a peu changé. La majeure partie des habitants sont des agriculteurs dans l'ensemble modestes, chez lesquels on distingue désormais les « propriétaires » (qui possèdent plus ou moins de terres) et les « cultivateurs » (qui n'ont pas de terres à eux). La nouvelle organisation administrative a permis à quelques familles déjà notables d'accéder à plus de responsabilités (comme les Nau, ou plus récemment arrivés, les Dumon). Les Caillères, s'ils ne sont plus les « seigneurs », continuent à jouer un rôle important comme maire, percepteur et grands propriétaires terriens.

Il faudra en fait attendre le XIX^e siècle pour voir réellement se transformer en profondeur la vie des Cléracais.

Jean-Paul GRASSET

PHOTO 1 : Arbre généalogique simplifié de la famille Caillères (ou Caillères) pendant la Révolution

PHOTO 2 : La première « maison commune » (mairie) de Clérac pendant la Révolution (en cours de restauration aujourd'hui, 7 rue des Châteaux)

PHOTO 3 : signature de Charles Mathias, premier « officier public » (officier d'état civil) de Clérac, membre du Conseil Général (Conseil Municipal) de la commune dont Gilbert Nau était le premier maire.

Histoire de la petite ferme du Taillis dans les années 50

En 2007, quelques feuillets relatant l'histoire de la petite ferme du Taillis à Clérac dans les années 50, ont circulé principalement dans la commune en annexe au bulletin municipal. Auteurs des Cléracais : Xavier- Gérard et Jannine Rullier, enfants du Taillis.

Aujourd'hui, les bâtiments viennent d'être détruits afin de laisser la place à la ligne du TGV ! Une page est donc tournée. Cependant, un certain nombre de documents, de photos, des anecdotes, un peu d'humour et de croustillantes « blagounettes » sont venus enrichir le texte :

- 132 pages pour raconter comment on vivait dans cette petite ferme à cette époque. Mais c'est certainement

comme cela que l'on vivait dans toutes les petites fermes.

- 132 pages pour relater le travail de tous les jours, toutes les semaines, tous les mois, toutes les saisons qui se succédaient: qu'il fasse beau, qu'il fasse froid, qu'il pleuve, qu'il vente !

- 132 pages pour parler des événements, des joies, des peines, des loisirs, des espoirs, du déclin. Vous y trouverez également du « patois » charentais. La lignée des « Macouillard », une très ancienne famille de Clérac, l'école, la fête du cochon, le monde des abeilles, l'histoire du petit grain de blé, du d'vanteau, du petit bol en bois, etc...

- 132 pages pour énu-

mérer le travail des artisans, des commerçants, des entreprises utiles à la vie de la commune mais aussi pour décrire la pénibilité de certains métiers, de certains travaux.

Bref, un livre pour tous les Cléracais et leurs amis ! (format 21x29.7cm)

Cet ouvrage va faire l'objet d'un tirage (en nombre limité) pour un prix coûtant de 18 Euros, dû à la présence de nombreuses photos couleurs.

Alors, si vous voulez passer un bon moment



de lecture relatant des souvenirs que vous pourrez commenter sans modération à vos enfants, vos petits-enfants ou vos proches, complétez et adressez le bon de souscription ci-dessous à :

Xavier RULLIER
« Audiger » 17270 LE
FOUILLOUX

☎ 05 46 49 23 51 ou
06 89 30 61 93

Pensez à en offrir, c'est un beau cadeau ! Ce n'est pas moi qui le dit : c'est la rumeur !!!

Bon de souscription pour l'histoire de la petite ferme du Taillis à découper

Nom : Prénom :

Numéro : Rue :

Code postal : Ville :

Téléphone : Nombre d'exemplaire :

Cuisinons exotique

Pour 6 personnes

Salade des Iles



Ingrédients :

- * 2 pamplemousses
- * 2 avocats
- * 1 petite poche ou petite boîte de crevettes décortiquées ou du râpé de surimi
- * 1 citron vert, sel, poivre, piment de Cayenne en poudre ou frais, huile d'olive.

Préparation :

Presser le citron.
Peler à vif les pamplemousses et les couper en morceaux.
Peler les avocats et les couper en lamelles.
Mélanger le pamplemousse, l'avocat et les crevettes ou le surimi.

Assaisonner avec le jus de citron, l'huile d'olive, le sel, le piment de Cayenne en poudre ou frais coupé en très petits morceaux.

Lotte façon Caraïbe



Ingrédients :

- * 1,200 kg ou 1,500 kg de lotte coupée en douze morceaux.
- * 2 citrons verts
- * 1 morceau de gingembre frais (100 g)
- * 2 gousses d'ail, 2 échalotes
- * 200 ml de lait de coco
- * 1 cuillère à soupe de miel
- * 1 branche de persil
- * sel, poivre, huile d'olive

Préparation :

Presser les citrons, hacher l'ail, râper une petite partie du gingembre y ajouter une cuillère à soupe d'huile d'olive et recouvrir la lotte avec ce mélange.

Eplucher le reste du gingembre et le découper en fins bâtonnets. Les blanchir 5 minutes dans l'eau bouillante, les égoutter puis les confire dans une petite casserole dans le miel dilué avec quatre cuillères à soupe d'huile d'olive.

Hacher les échalotes et les faire revenir un peu dans l'huile puis y ajouter les morceaux de lotte égouttés. Quand ils sont bien revenus ajouter la marinade, couvrir et finir de cuire 5 minutes à feu doux.

Disposer la lotte sur le plat de service et faire réduire un peu la sauce avant d'ajouter le lait de coco, donner un bouillon et le verser sur le poisson.

Parsemer de persil haché et de gingembre confit.

Poulet exotique au citron vert et à la noix de coco



Ingrédients :

- * 6 filets de poulet ou 6 morceaux de filet de dinde
- * 1 citron vert
- * 200 ml de lait de coco
- * 2 cuillères à soupe d'huile d'olive
- * 1 petit morceau de gingembre frais ou en poudre
- * piment de Cayenne en poudre ou frais coupé finement
- * sel

Préparation :

Couper les filets de poulet ou de dinde.

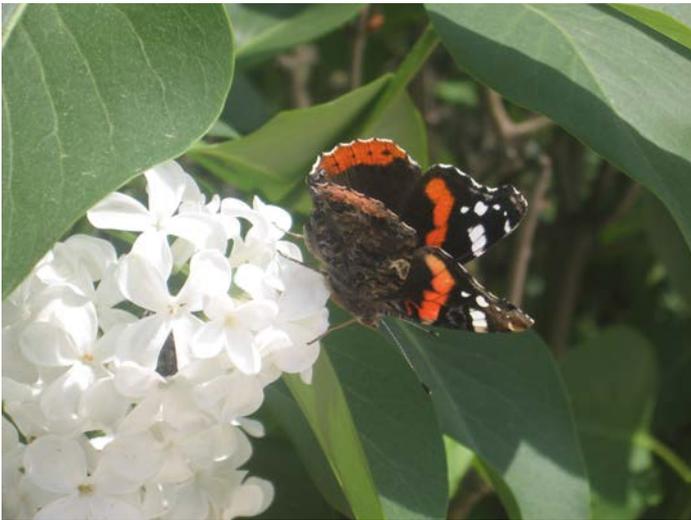
Peler le gingembre et le râper. Prélever le zeste de citron et le presser.

Préparer les morceaux de poulet dans un plat creux, y ajouter le sel, le piment, le gingembre, de l'huile d'olive et recouvrir avec le lait de coco. Cuire au four ou au grill.

Servir avec une purée de patates douces ou un riz basmati.



Laissons butiner les papillons et les abeilles dans nos jardins ...



Certaines plantes sont plus attirantes pour les papillons et les abeilles que d'autres.

Un jardin vivant, c'est aménager ce dernier pour attirer les papillons et les abeilles, mais aussi les

oiseaux .

La disparition de ces jolis insectes est un indicateur de la dégradation de nos milieux naturels

,alors faisons les revenir dans nos jardins .

Le papillon est un insecte qui va ou le vent le porte mais si une plante lui est bénéfique il est possible qu'il s'arrête, si aucune plante ne l'intéresse , il passera son chemin .

Les plantes qui attirent les papillons sont des grandes productrices de nectar .

Les papillons ne sont pas que des beautés à admirer, ils sont utiles par leur butinage car ils assurent

avec les abeilles la pollinisation essentielle à la reproduction des plantes .Il

faut penser aussi que certains papillons ne vivent que durant quelques semaines ...

Quelques idées d'arbres et d'arbustes à planter dans nos jardins pour attirer les jolis papillons ...

Le Buddleia Davidii ou arbuste à papillons , l'Hibiscus, le lantana, les Lilas et seringas, le Vinaigrier

Quelques fleurs à introduire dans nos massifs ...

L'achillée, le Dalia, la digitale pourpre, les impatiens, la monarde, les népétas, le pied d'alouette, la lavande, le chardon bleu, le pétunia, les zinnias, la scabieuse ,les rudbeckias, les cosmos et les marguerites .

Les papillons apprécient aussi le fenouil, le thym, la bourrache, l'aneth..la silène (compagnon blanc) appréciée des papillons de nuit.

Le fenouil est une plante idéale pour attirer les machaons , son aspect vapo-

reux et son parfum puissant

attirent ces jolis papillons , cette plante donne du volume à une plate bande de vivaces...

La multiplications de produits chimiques détruit les papillons et les abeilles qui sont très sensibles

aux produits pesticides en tous genres ...

En cultivant certaines plantes vous participerez à la survie des abeilles et vous assurerez une

pollinisation réussie .

Quelques plantes utiles à la survie des abeilles qui sont de grandes travailleuses ...

La bruyère, la giroflée, la primevère, la camomille, le millepertuis, les soucis, la mauve , l'aster, la

capucine, le bleuet, le tournesol, le sédum qui fleurit tardivement jusqu'aux gelées, les coquelicots,

le pissenlit...

Certaines plantes aromatiques telles que le basilic, le thym, l'origan.

Certains arbres et arbustes comme le tilleul, le saule, le noisetier, l'acacias, le robinier, les arbres fruitiers, le céanothe avec ses petites fleurs bleues ...

Il faut aussi laisser un coin d 'herbes hautes, non tondues les graminées serviront de lieu de ponte aux papillons. Il faut laisser pousser quelques orties , c h a r d o n e t lierre ,nécessaires à la vie des chenilles.

Il faut aussi arrêter les produits toxiques, herbicides, fongicides et insecticides.

La pratique du jardin biologique respecte toutes les étapes du cycle de croissance du papillon.

"Les papillons ne sont que des fleurs envolées un jour



Etat civil

Kaneza EL KASSIOUI née le 19 février 2011 à Libourne, fille de Brahim et Laurine EL KASSIOUI



Fernanda PEREIRA DE LEMOS et David ROCHET, mariés le 16 avril 2011

Monsieur André ROUGIER,, décédé le 07 février, à l'âge de 85 ans.

Madame Marie DROUILLARD, décédée le 28 février, à l'âge de 87 ans.

Madame Yannick BUREAU, décédée le 05 avril, à l'âge de 51 ans.

Madame Simone BALESTRA, décédée le 28 avril, à l'âge de 93 ans.



Informations utiles

Mairie de Clérac

Le Bourg

17270 Clérac

Tél : 05.46.04.13.12

Fax : 05.46.04.29.06

clerac@mairie17.com

www.ville-clerac.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le lundi, mardi et jeudi

de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h15

Le vendredi de 14h à 17h30

Le samedi de 8h30 à 12h30

Culture

Bibliothèque : 05.46.70.07.78

email : bibliotheque.clerac@orange.fr

Musée :

1 route des châteaux

05.46.04.07.83

email : musee-clerac@orange.fr

web : www.musee-clerac.fr

Education

Ecole : 05.46.04.53.82

Garderie périscolaire (s'adresser à la mairie) :

05.46.04.13.12

Office religieux

Le 2^e dimanche de chaque mois à 10h30

Paroisse Sainte Thérèse (Montlieu-la-Garde)

05 46 04 44 41 fax : 05 46 04 66 79

Services

Salle des fêtes : 05.46.04.13.12

La Poste : 05.46.04.13.00

ADMR Saintonge Sud (Ancienne Mairie de Saint Martin d'Ary, 26, route de Royan) : 05.46.04.45.97

Déchèterie-SOTRIVAL : 05.46.04.03.38

Du mardi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h15. Samedi : 9h-12h30 et 14h30-18h. Fermé dimanche, lundi et jours fériés.

SPA (Saintes) : 05.46.93.47.65

web : spa.de.saintes.free.fr

Régie d'exploitation services des eaux :
05.46.49.42.56

E.R.D.F. (dépannage) : 0810 333 017

G.R.D.F. (dépannage) : 0810 433 017

France Télécom : 12 14

SNCF : 36 35

Social

Maison de la Solidarité et des Services publics
(Mairie de Montguyon) : 05.46.04.01.45

Assistante sociale (service social de Montendre) :

Le 1^{er} mardi de chaque mois de 14h à 16h sur rendez-vous au 05.46.49.27.77

Tourisme

Communauté de Communes de la

Haute Saintonge :

05.46.48.12.11 / Fax : 05.46.48.74.78

web : www.haute-saintonge.com

Office de tourisme cantonal Montguyon :
05.46.04.28.70

Urgences et santé

Samu : 15

Police : 17

Pompiers : 18

N° d'Urgence Unique Européen : 112

Gendarmerie de Montguyon : 05.46.04.10.13

Hôpital Jonzac : 05.46.48.75.75

Hôpital Libourne : 05.57.55.34.34

Infirmière (Stoffel Corinne) : 05.46.04.73.56

Médecin de nuit (week-end et fériés) :
05.46.27.55.20

Centre antipoison (Bordeaux) : 05.56.96.40.80

Directeur de publication : Guy PASQUET
Rédacteur en chef : Dominique MAUREL
Mise en page : Adeline MIMAUD
Impression : Imprimerie Robert - 17500 PONS
N° Dépôt légal : 962



Mairie de Clérac

Tél. : 05 46 04 13 12

Fax : 05 46 04 29 06

E-mail : clerac@mairie17.com

Web : www.ville-clerac.fr